



WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

Comment devenir Gîtes Panda ?

Présentation du Label Gîtes Panda

Le label "Gîte Panda" a été créé par le WWF-France en 1993.

Sa gestion générale s'effectue, au sein du WWF, dans le cadre d'un programme spécifique, le « Programme Gîtes Panda », qui constitue l'un des 20 programmes de la Fondation (programmes Forêts, Eau douce, Changements climatiques, Modes de vie durables, Océans & côtes, Education à l'Environnement, etc).

L'attribution du label et l'animation globale du réseau des propriétaires de Gîtes Panda s'effectuent, quant à elles, dans le cadre d'un partenariat associant le WWF-France, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux de France et la Fédération des Gîtes de France.

Les « Gîtes Panda » sont des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes ou des gîtes de séjour, préalablement agréés Gîtes de France, situés majoritairement sur un territoire de Parc naturel régional ou de Parc national. Un quota de 10% de Gîtes Panda « Hors Parc », situés sur des sites naturels remarquables bénéficiant d'un statut de protection (Zone Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté de Protection de Biotope, etc.), est toutefois possible.

Le WWF-France demeure le seul propriétaire du label. Celui-ci ne peut, en conséquence, être attribué ou retiré sans son approbation.

Pour obtenir le label Gîtes Panda, le WWF-France a développé des règles d'or environnementales à atteindre pour obtenir la labellisation du gîte.

L'esprit des Gîtes Panda :

Une image de nature, de calme et d'authenticité dominante

Le client doit se sentir en pleine nature : la localisation des « Gîtes Panda » est donc déterminante.

On recherchera en priorité des hébergements isolés. Des maisons de bourgs peuvent toutefois être labellisées à condition qu'elles offrent au minimum un jardin privatif attenant.

L'existence d'une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), a fortiori d'un site Natura 2000, d'une Réserve Naturelle ou de tout autre espace naturel remarquable signalé à proximité donne une plus-value indéniable.

Les fortes nuisances sonores, visuelles voire olfactives aux abords immédiats du gîte sont rédhibitoires (exemple d'une route très passante devant le gîte ou d'une ligne à haute tension visible depuis les fenêtres de l'hébergement).

Cette nature doit être majoritairement visible depuis les fenêtres du gîte.

Elle doit aussi être accessible, grâce à une promenade pédestre intéressante :

- Soit au départ du gîte, sur la propriété même où il se situe. La mise en œuvre d'un cheminement balisé, avec des points d'information (voire un petit topoguide ou un livret d'interprétation spécifique au gîte) est recommandée. L'appui du Parc est dans ce cas souhaitable.

WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

- Soit à proximité immédiate, par un accès à un chemin de randonnée officiel ou tout autre circuit de découverte public, entretenu et "garanti" par une institution (commune, Parc, ONF, etc...).

Le type de bâtiment doit correspondre de préférence au style authentique de la région considérée. Toutefois, des constructions modernes conçues sur le mode de l'écohabitat et bien intégrées dans le paysage, sont tout à fait éligibles.

L'objectif des Gîtes Panda :

Conformément à la mission générale du WWF, le réseau des Gîtes Panda a pour but de participer concrètement à la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, les propriétaires d'un Gîte Panda représentent, à nos yeux, des partenaires incontournables pour développer la sensibilisation à l'environnement. Devenir Gîte Panda comprend devenir Ambassadeur de la préservation de l'environnement, Ambassadeur du WWF-France.

A ce titre, les propriétaires bénéficiaires du label ont donc une part de responsabilité importante. Celle-ci peut s'exprimer de différentes façons :

- Préservation de la faune et de la flore associée aux bâtiments et aux jardins proches du gîte ;
- Prise en compte de cette même faune et flore dans la gestion des propriétés privées appartenant au propriétaire du gîte ;
- Implication personnelle dans des actions en faveur de l'environnement, gestion écologique du gîte, etc.
- Les propriétaires de Gîtes Panda sont tenus de sensibiliser à la protection de l'environnement dans la gestion quotidienne de leur hébergement. Il leur appartient de bien conseiller leurs hôtes sur les itinéraires à emprunter pour découvrir les richesses naturelles régionales, mais aussi pour mieux apprécier le travail accompli localement par le Parc et ses partenaires afin de garantir la pérennité d'un patrimoine naturel riche et diversifié. A cet égard, les actions personnelles développées autour du gîte prennent donc valeur d'exemple. Elles gagneront, bien évidemment, à se voir présentées aux clients, qui pourront s'en inspirer à leur tour. L'expérience et la force de conviction seront des atouts déterminants pour nos futurs hébergements Gîtes Panda.

Les actions concrètes à mettre en œuvre pour devenir Gîte Panda:

Voici quelques initiatives privilégiées dans le cadre de la labellisation des Gîtes Panda :

Préservation des milieux naturels et des espèces :

- Inventaire des espèces végétales et animales sur le site ;
- Maintien et création de milieux naturels : mare, murets, tas de bois, nichoirs, etc. ;
- Accueil de la faune sauvage dans les bâtiments : chauve-souris, oiseaux, etc.
- Plantation d'espèces de la région caractéristiques ;

Ecoconstruction :

- Orientation du bâtiment ;
- Isolation : sous les toits + murs extérieurs (densité et épaisseur);
- Types de matériaux utilisés : pierres locales, chaux, tuf, etc. ;

WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

- Traitement des matériaux : Les bois n'ont reçu aucun traitement chimique, aucun matériau de type aggloméré de bois. Produits sains et respirants à l'exclusion des bétons des renforts de linteaux de fenêtrage ;
- Peintures et enduits : sans COV ;
- Assainissement : sur le réseau collectif ou réseau propre.
- Energies : Chaudière à bois, solaire, hydraulique, etc. ;
- Toilettes sèches ;
- Architecture adoptée : valorisation architecture traditionnelle locale ;
- Réalisation par des artisans locaux ;
- Mobilier local recyclé : 2ème vie aux meubles, meubles de famille, mobilier local, etc.

Ecocitoyenneté :

- Tri des déchets ;
- Installations d'économie d'énergie : Ampoules basse consommation, économiseur d'eau (double chasse, réducteurs d'eau robinets, etc.), classe A ou A+ de l'électroménager, peu d'appareil électrique en mode veille, etc. ;
- Produits d'entretien biodégradables ;
- Jardin potager, cultures « bio » ou culture locale ;
- Compost ;
- Récupération des eaux de pluie ;
- Sensibilisation orale et/ ou écrite à la protection de l'environnement auprès des hôtes ;
- Gestes verts et responsables : Achat de produits en vrac (pas de suremballage), utilisation d'engrais bio, privilégier les produits issus de l'agriculture bio-dynamique, achat de denrées locales, commerce équitable, essuie-tout en papier recyclé, plantation d'arbres locaux, etc.

Accompagnement des clients:

- Sentiers de randonnée : création de ces sentiers par les propriétaires ;
- Randonnées patrimoniales : à proximité du Gîte, développées par le PNR ;
- Ecoute et observation faune et flore : Séances de pêche, observation et écoute oiseaux, organisés par les propriétaires ;
- Valorisation du patrimoine local : visite, valorisation produits locaux, valorisation architecture, etc. ;
- Favoriser l'éducation du public en matière de préservation du patrimoine naturel et de l'environnement en général, en diffusant à la clientèle des informations facilitant la compréhension des enjeux de conservation. Trois supports principaux participent à cet objectif : le «projet personnel» du propriétaire, la malle pédagogique et un sentier de découverte au départ ou à proximité immédiate du lieu de séjour.

Pour finir, les Gîtes Panda doivent contribuer au développement du tourisme durable, sous la forme d'un écotourisme innovant, de proximité et bénéfique aux populations locales (en particulier aux agriculteurs, en charge d'une grande part de l'entretien du patrimoine naturel). Les Gîtes Panda visent notamment à développer les périodes de fréquentation des hébergements hors-saison (printemps et automne), plus propices au tourisme naturaliste.

En aucun cas cette liste est exhaustive, l'initiative personnelle du propriétaire, bien intégrée sur son territoire, est valorisée. Si votre hébergement et votre volonté d'agir vont dans le sens de ces principes, nous vous incitons à parler au chargé de mission tourisme de Parc naturel

WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

régional ou Parc national pour que celui-ci convienne d'un rendez-vous avec le WWF afin de vous attribuer le label.

Au delà de la labellisation, une démarche de progrès (appelée *Projet Personnel*) est attendue des propriétaires

Le contenu de ce projet personnel, auquel le WWF accorde une grande importance, sera élaboré avec l'aide du Parc, puis validé et suivi, dans sa phase de mise en œuvre, par ce dernier. De la bonne réalisation de ce projet dépend, notamment, le renouvellement de votre label Gîte Panda.

Votre projet personnel : en quoi doit-il consister ?

Le propriétaire de l'hébergement respecte l'environnement et accepte de s'engager pour sa préservation.

La démarche environnementale de progrès du propriétaire, dit « Projet personnel », constitue la principale plus-value écologique des Gîtes Panda.

Les hébergements situés sur des territoires où les enjeux de protection de la nature sont importants (Natura 2000, etc.) méritent une attention toute particulière aux yeux du WWF (particulièrement dans les cas où les propriétés associées aux hébergements possèdent des habitats ou des espèces animales ou végétales remarquables).

Ce projet doit retracer vos projets *en cours et à venir* en matière de préservation de l'environnement autant dans la construction, l'aménagement de votre hébergement que dans l'entretien de ses abords.

Cela peut s'appuyer sur plusieurs axes :

Préservation des espèces végétales et animales :

- Sur un site bénéficiant d'une flore traditionnelle des prairies caractéristiques, le propriétaire s'engage à pratiquer la fauche tardive (fin juin – début juillet) afin de favoriser la biodiversité.
- Maintien et création d'habitats spécifiques (mare, murets, tas de bois, nichoirs, etc.) ;
- Culture biologique / bio dynamique d'un jardin potager, d'un verger, cultures de variétés locales ;
- Mise en place d'un label « nature » sur la propriété : Refuge LPO, refuge CPN, réserve naturelle volontaire, site protégé ;

Démarche Haute Qualité Environnementale dans la rénovation intérieure et extérieure du bâtiment :

- Emploi de produits et matériaux naturels (peintures / enduits : chaux, caséine, silicate, terre, etc. ; traitement des bois : huile de lin, huile de chanvre, imprégnation par les plantes, lasures biologiques, etc. ; revêtement des sols : pierres, bois, linonéum en matière végétale, terre cuite, sisal, etc. ; isolation : chanvre, liège, cellulose.
- Gestion de l'énergie et de l'eau : réduction des besoins énergétiques et des consommations, énergies renouvelables (bois, éolien, solaire, géothermie, hydraulique, etc.), récupération des eaux de pluie, assainissement non polluant, etc.

WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

- Optimisation du confort : protection des nuisances sonores, isolation des bruits intérieurs, réduction des sources d'odeur, qualité de l'air, sources de lumière naturelle suffisantes, etc.)

Pratique de l'écocitoyenneté au quotidien :

- Economie d'énergie et d'eau ;
- Produits d'entretien biodégradables.

Démarches complémentaires :

- Maintien et valorisation de la qualité des paysages et des points de vue (exemple : suppression d'un microboisement de résineux, enterrement lignes électriques) ;
- Rénovation/transformation du / des bâtiment(s) dans le respect de l'architecture locale ;
- Mobilier et décoration personnalisés, utilisation de matériaux naturels (bois, pierre, etc...) ;
- Sorties et animations "nature" ;
- Observation de la faune sauvage (mammifères, oiseaux, etc...).

Le choix du projet appartient au propriétaire. Le PNR et le WWF l'aident à en définir les grandes lignes, lors des phases de sélection et de labellisation. Ils jouent ensuite un rôle de conseil, de formation et de contrôle.

Afin de valoriser et évaluer les actions développées sur le terrain par les propriétaires, une synthèse annuelle de l'état d'avancement des « projets personnels » de chaque Parc est adressée pour information au WWF.

Cet engagement écologique est annexé à la convention «Gîtes Panda». Au terme des 3 ans, une évaluation par le PNR et le WWF permet d'actualiser l'engagement du propriétaire.

De l'information à la labellisation

Information et présélection

Des dossiers ou fiches synthétiques de candidatures (exemples ou modèles disponibles sur demande auprès des Fédérations ou du WWF) permettent de préparer les visites de labellisation en cernant les principaux atouts et caractéristiques des propriétés et hébergements concernés.

Les candidatures spontanées parvenant aux Parcs ou aux relais des Gîtes donneront lieu à la préparation de fiches de candidatures du même type, après avoir vérifié ou complété le niveau d'information du candidat au label.

Sélection et labellisation

Lorsque le Parc et le (ou les) relais des Gîtes de France d'un territoire donné ont identifié un nombre suffisant de candidats, le Parc fait appel au WWF pour fixer une visite de labellisations.

Chaque visite se déroule selon un travail d'équipe regroupant le Parc, le relais des Gîtes et le représentant du WWF-France.

La visite de labellisation est l'occasion pour le WWF d'aider le propriétaire à mieux identifier son projet personnel.

WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

Le WWF est le décisionnaire final pour ce qui est d'accorder ou non le label au candidat, après avoir consulté le Parc et le relais des Gîtes et argumenté son point de vue.

La convention « Gîtes Panda »

La signature d'une convention tri-annuelle entre le WWF, le Parc et le propriétaire concernés est obligatoire.

Cette convention expose de façon classique les droits et devoirs de chacun des partenaires.

Si, au terme de la période de 3 ans suivant la signature de la convention, le Parc impliqué et le WWF considèrent que les engagements du propriétaire sont respectés et que le projet personnel est réalisé ou suffisamment avancé, la convention se verra reconduite tacitement, dans un souci d'allègement des procédures.

Chaque année, 3 mois avant la date anniversaire de signature de la convention, celle-ci peut être dénoncée, au cas où un manquement aux engagements de l'un ou l'autre des partenaires est constaté, ou si une évolution significative des caractéristiques de l'hébergement ou de son environnement le rend incompatible avec les critères du label « Gîtes Panda ».

La présence d'un avenant, détaillant l'engagement écologique du propriétaire concerné (« projet personnel »), conditionnera en tout état de cause la signature de la convention par le WWF.

Réunions de bilan

La tenue de réunions de bilan périodiques organisées par les Parcs, avec les propriétaires de « Gîtes Panda », les responsables départementaux des Gîtes de France et le WWF est indispensable. En plus des visites de contrôle elles sont l'occasion de faire le point sur la fréquentation, de vérifier la progression et la motivation des propriétaires en matière d'engagement écologique individuel et collectif (projets personnels), d'échanger sur les satisfactions et les attentes de chacun, etc.

La promotion du réseau Gîtes Panda :

Parmi les clients que vous accueillerez dans votre hébergement, un certain nombre ignorera l'existence du label Gîtes Panda et les actions qui en découlent. N'omettez donc pas d'expliquer la signification du label ainsi que ses caractéristiques. Le label valorise votre propre initiative.

Il est indispensable que vous relayiez, localement, l'information dispensée par le WWF et les deux Fédérations au niveau national.

N'oubliez pas de présenter le Guide des Gîtes Panda édité par la Fédération des Gîtes de France et de laisser celui-ci en consultation dans la malle pédagogique qui, bien évidemment, est destinée à tous vos clients. Les Gîtes Panda ont pour ambition de convaincre le plus grand nombre !

Point n'est besoin de vous préciser que nous comptons sur votre aide pour faire connaître les actions nationales et internationales du WWF et inciter vos hôtes à adhérer à notre Fondation.

Afin de développer la fréquentation des Gîtes Panda, le WWF met en ligne gratuitement sur son site Internet les « Gîtes Panda » (www.gites-panda.fr) qui le souhaitent, dans la mesure où ceux-ci fournissent les informations demandées.

Un dépliant d'appel « Gîtes Panda » existe en version française et en version anglaise.

WWF-France Programme Gîtes Panda 4 rue Bodin 69001 Lyon	Tel: 04 78 27 41 03 www.gites-panda.fr www.wwf.fr
--	---

Cotisation annuelle :

La cotisation annuelle est de 90 € / an par propriétaire et ce, quel que soit le nombre de gîtes labellisés par un même propriétaire. Il est à noter que 66% de cette somme est déductible des impôts en tant que versement à une fondation reconnue d'utilité publique. Un reçu fiscal est systématiquement envoyé en temps voulu à chaque propriétaire du réseau « Gîtes Panda ». L'appel à cotisation se déroule en début d'année civile et donne lieu à 2 rappels par courrier et à des rappels par téléphone si nécessaire. Les propriétaires de « Gîtes Panda » qui ne sont pas à jour de leur cotisation font l'objet d'une remise en cause de leur label après consultation des partenaires locaux (Parc et Relais des Gîtes).

En sus de la part versée en tant qu'adhérent de base au réseau des Gîtes de France, la participation au référencement sur le guide national « Gîtes Panda » donne lieu à une cotisation de 25 €/an/adresse (montant 2010).